

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DRIRE
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

Marseille, le 25 AOUT 2008

Le Directeur

à

Monsieur le Directeur
Société ALUMINIUM PECHINEY
Route de Biver
B. P. 62

13541 - GARDANNE CEDEX

*Direction Régionale de l'Industrie,
de la Recherche et de l'Environnement*

<http://www.paca.drire.gouv.fr>
Groupe de Subdivisions des Bouches du Rhône
18 chemin Robert
13 100 AIX EN PROVENCE
Tél. 04 42 91 59 00 - Fax : 04 42 38 92 55

A/Aix/200803156 - ICPE
D/Aix/200802454
GIDIC 64-00001-P1

79 0

Objet : Conclusions de la visite d'inspection du 15 juillet 2008 dans votre établissement de Gardanne
Thème : cuvette de rétention des stockages de fuel.

Réf : Votre courrier en réponse du 23 juillet 2008.

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le 15 juillet 2008. Cette visite, non exhaustive, était axée autour des stockages de fuel lourd.

A cette occasion, il est globalement apparu que ces installations ne faisaient pas l'objet d'un suivi très pointu de la part de vos services. L'inspection a en particulier noté que *la gestion des eaux stockées dans la cuvette de rétention n'était pas claire* (condensats, eaux pluviales, eaux d'extinction incendie).

Suite à cette visite d'inspection, une liste de remarques vous a été notifiée par l'Inspecteur des installations classées. Par courrier visé en référence, vous m'avez fait part de vos observations, compléments d'information et/ou engagements en réponse à ces constats.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'Inspection suite à cette visite : les propositions et les délais que vous me proposez pour les 6 remarques formulées me paraissent satisfaisants.

J'ai noté votre engagement dans les 2 prochains mois, de procéder au nettoyage et désherbage de la cuvette, de vérifier la tenue au feu du clapet de pied de bac des réservoirs de fuel et de mettre à niveau le système d'arrosage des réservoirs (débouchage des buses).

ressources territoriales et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Dans les 6 prochains mois, vous réaliserez les travaux permettant une gestion des eaux dans les cuvettes en créant un puisard pour faciliter le pompage des eaux, et en prolongeant les lignes de condensats à l'extérieur du site. Vous effectuerez également un contrôle de l'étanchéité des fonds des réservoirs dans le même délai, ainsi que la suppression des instrumentations inutilisées et inutiles.

Vos engagements seront actés dans l'arrêté complémentaire en cours d'élaboration sur les suites à donner au bilan de fonctionnement.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier, ainsi que les fiches d'écart, seront publiés sur le site Internet de la DRIRE PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation
Le Chef de la Division Environnement Industriel,
Risques et Sous-sol



Romain VERNIER
Ingénieur des Mines